Image not found or type unknown

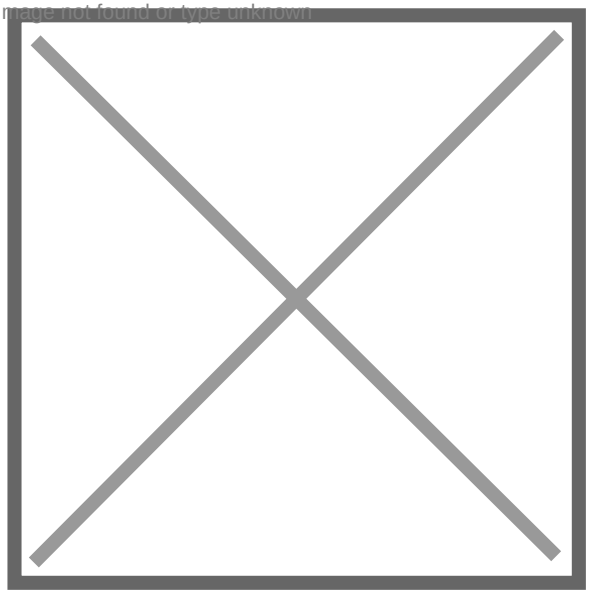

Proposition de rectification

Par **mercipourvotreaide**, le **24/10/2016** à **18:58**

Bonsoir,

J'ai reçu par lettre AR le 05/10 un courrier des impôts dont l'objet est intitulé "proposition de rectification" dans lequel
Il m'est reproché d'avoir rempli la case 5HA de la déclaration 2042C PRO concernant les revenus BIC (locations meublées alors que je n'ai pas fait appel à un centre de gestion agréé (CGA) au titre des années 2013,2014,2015.
En effet, je réalise que j'aurais du remplir la case 5KA (juste à côté de la case 5HA) puisque je n'ai pas recours à un CGA.
Puis je demander la prorogation de 30 jours pour répondre ?
Puis je rectifier sur le site des impôts la déclaration de revenus 2015 en mettant les revenus BIC dans la case 5KA au lieu de la case 5HA ?
Quels types d'arguments peuvent être recevables sachant que je suis totalement de bonne foi et que c'est une erreur de case "stupide" ?
Merci d'avance pour votre aide

Par **Visiteur**, le **24/10/2016** à **23:32**

Bonsoir,
Ce que vous dites est exactement ce qu'il faut formuler dans votre réponse.
Cela m'est arrivé en 2014, pour un autre motif, j'ai donc plaidé l'erreur de bonne foi (déclaration préremplie mal rectifiée). J'ai demandé la remise gracieuse de la pénalité et ils ont eu la bonté de me l'accorder.

Par **mercipourvotreaide**, le **26/10/2016** à **12:05**

Bonjour Pragma,

Votre réponse est encourageante, je vais demander la prorogation du délai de 30 jours et plaider mon erreur de bonne foi ce qui est d'ailleurs la stricte vérité.
Merci pour votre phrase finale très juste
Bien à vous

Par **flocroisic**, le **26/10/2016** à **21:02**

bonjour

Dans la proposition de rectification, ils ne vous ont pas indiqué la bonne foi ?
ils vous ont pénalisé de 40 % pour manquement délibéré ?

Par **Visiteur**, le **26/10/2016** à **23:16**

Merci.
Mais pourquoi demander les 30 jours ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés